

rks and Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

 $\label{eq:BidReceiving-PWGSC/Réception} \textbf{des soumissions-TPSGC}$

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

11 Laurier St. / 11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT / DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Consultant Services Division/Division des services d'experts-conseils L'Esplanade Laurier 4th floor, East Tower 140 O'Connor Street Ottawa Ontario K1A 0S5

Title - Sujet				
Services d'architecture et d'ingén				
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.		
EP751-202885/A		001		
Client Reference No N° de référence du client		Date		
20202885		2020-04-29		
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG			
PW-\$\$FE-178-78649				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./	N°۱	/ME
fe178.EP751-202885				
Solicitation Closes -	L'invitation prer	nd fi	in	Time Zone
at - à 02:00 PM				Fuseau horaire
at - a				Eastern Daylight Saving
on - le 2020-05-25				Time EDT
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur		
Matende, Robinah		fe178		
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX		
(873) 353-8472 ()		() -		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig (type or print)	n on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sig	ner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	tères d'imprimerie)
Signature	Date

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

001

Client Ref. No. - N° de ref. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

FE178.EP751-202885 20202885

MODIFICATION 001

fe178

Cette modification est émise afin d'apporter des changements et à répondre aux questions suivantes :

Les modifications suivantes à l'EPEP 3.1.1 entrent en vigueur immédiatement

3.1.1 Permis, attestations ou autorisations

FP751-202885/A

Le proposant doit être autorisé à fournir des services d'architecture et des services multidisciplinaires de génie, être agréé ou admissible à l'agrément, être certifié ou autorisé à fournir les services professionnels requis dans toute la mesure exigée par les lois provinciales en vigueur en Columbie Britanique et Manitoba, au moment des travaux. «Si l'entreprise n'est pas en mesure d'avoir une licence en architecture et en génie, envisagez de former une coentreprise afin de répondre à cette exigence.»

Les modifications suivantes à l'EPEP 3.1.2 entrent en vigueur immédiatement

3.1.2 Identification des membres de l'équipe de l'expert-conseil

Les membres de l'équipe de l'expert-conseil doivent comprendre ce qui suit. L'information doit être fournie conformément à l'annexe B, Formulaire d'identification des membres de l'équipe.

- Proposant (expert-conseil principal)
 - Entité d'architecture ou de génie Doit détenir une licence ou admissible à l'agrément en architecture et en ingénierie. Envisagez de créer des coentreprises si nécessaire pour répondre à cette exigence.

Questions et réponses pour le contrat Ouest d'architecture et génie

Question Response/ Réponse	
Q1	J'espérais que vous pourriez m'aider avec la section 3.1.1 de la section Exigences obligatoires et cotées et évaluation. Il stipule: «Le proposant doit être autorisé à fournir des services d'architecture et des services multidisciplinaires de génie, être agréé ou admissible à l'agrément, être certifié ou autorisé à fournir les services professionnels requis dans toute la mesure exigée par les lois provinciales en vigueur en Columbie Britanique et Manitoba, au moment des travaux. Si l'entreprise n'est pas en mesure d'avoir une licence en architecture et en génie, envisagez de former une coentreprise afin de répondre à cette exigence»
	1) si le proposant principal peut être une coentreprise entre une entreprise d'architectes et une entreprise qui offre l'un des services d'ingénierie requis
	2) ou si le proposant principal doit être une coentreprise entre une entreprise d'architectes et une entreprise qui offre tous les services d'ingénierie requis
	3) ou si le proposant principal doit être une coentreprise collective entre une firme d'architectes et plusieurs firmes , chacune offrant une spécialité en génie?
R1	Les options 1, 2 et 3 répondraient à l'exigence.
	Il convient de noter que le promoteur doit être en mesure de fournir tous les services d'architecture et d'ingénierie requis dans le contrat (y compris l'ingénierie environnementale et géotechnique) tout en respectant la réglementation des organismes de réglementation professionnels.
	Le consultant, dans le cadre de sa proposition, doit avoir une assurance responsabilité professionnelle et commerciale en conformité avec les réglementations provinciales pour tous les services d'architecture et d'ingénierie comme condition générale (CG) 9 - Indemnisation et assurance.
Q2	La section 3.1.1 Exigences obligatoires identifie les éléments suivants: «Le proposant doit être autorisé à fournir des services d'architecture et des services multidisciplinaires de génie être agréé ou admissible à l'agrément, être certifié ou autorisé à fournir les services professionnels requis dans toute la mesure exigée par les lois provinciales en vigueur en Columbie Britanique et Manitoba, au moment des travaux»
	Il existe un nombre important de cabinets d'architectes ayant la capacité de mener à bien les projets Sidney et Winnipeg, et possédant l'expérience de conception demandée, mais sans ingénierie interne. De même, il existe des sociétés d'ingénierie qui ont l'expérience et les qualifications et ont travaillé avec diverses sociétés d'architecture pour réaliser des projets complexes comme ceux-ci. Cette exigence ne semble limiter la demande de propositions qu'à un très petit nombre de grandes entreprises multinationales et ne semble pas avoir l'avantage de recevoir les meilleures offres de consultants qualifiés.
	Nous demandons que cette exigence soit supprimée des exigences obligatoires, ou obtenir une explication sur la façon dont cela profite au gouvernement du Canada et au projet dans son ensemble.
R2	SPAC a besoin d'un proposant autorisé à fournir des services d'architecturale et des services de génie.
	Le proposant doit être en mesure de fournir toutes les disciplines d'architecture et d'ingénierie énumérées dans le contrat tout en respectant les règlements des ordres professionnels, y compris les exigences en matière d'assurance responsabilité professionnelle.
	L'Expert-Conseil, dans le cadre de sa proposition, doit avoir l'assurance responsabilité professionnelle conformément aux règlement provinciaux pour tous les services d'architecture et d'ingénierie requis en vertu du contrat subséquent.
Q3	En ce qui concerne la section 3.2.1 «Expérience et réalisations du proposant», la section 3.2.1.4.d stipule: «Dans le cas d'une coentreprise, l'expérience acquise par l'un ou l'autre des membres sera évaluée à titre d'expérience du proposant.»
	Il n'est pas clair si, dans le cadre d'une coentreprise, une expérience de projet peut être fournie aux différents membres de la coentreprise, que tous les membres de la coentreprise aient travaillé sur ce projet ou non. L'intention est de montrer que l'équipe dans son ensemble a une expérience de travail ensemble sur des projets complexes, mais qu'elle n'a peut-être pas travaillé

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

EP751-202885/A Client Ref. No. - N° de ref. du client 001

fe178

File No. - N° du dossier FE178.EP751-202885 20202885

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	ensemble sur chaque projet. Comment cela sera-t-il évalué et dans ce cas, plus de 3 projets devraient-ils être fournis pour évaluation?
R3	Comme indiqué dans la section 3.2.1.4.d « Dans le cas d'une coentreprise, l'expérience acquise par l'un ou l'autre des membres sera évaluée à titre d'expérience du proposant. »
	Cela s'applique même si tous les membres de la coentreprise n'ont pas travaillé sur le projet donné.
	Comme indiqué dans la section 3.2.1 2: « Le Canada évaluera EPEP 3.2.1, critères 5 a) à f) énumérés ci-dessous pour chacun des trois projets représentatifs distincts. Si plus de deux projets de laboratoire représentatifs sont présentés, seuls les deux premiers seront évalués. Si plus d'un projet complexe représentatif est présenté, seul le premier sera évalué. »
Q4	En ce qui concerne «CS1 - Exigences relatives à la sécurité», les attestations de sécurité de personnel doivent- elles être obtenues avant la soumission de cette proposition? Ou seulement une attestation de sécurité pour l'organisation entendue que seuls ceux qui ont une attestation de sécurité active pourrait travailler sur le projet à ce moment-là? Étant donné les problèmes actuels autour de Covid-19 et la possibilité que cela ralentisse le filtrage de sécurité gouvernemental.
R4	Le proposant doit avoir une attestation de sécurité valide pour son organisation avant de l'attribution du contrat, tel qu'indiqué dans CS1.
	Le personnel du proposant retenu, les sous-consultants et le personnel du sous-consultant doivent avoir une attestation de sécurité au cours du contrat, tel qu'indiqué dans sections IP10 et CS1.
Q5	Le document référencé «Centre pour la protection des végétaux de Sidney de l'ACIA – Présentation de la conception schématique achevée à 100 % (octobre 2018) » référencé dans la DP est-il disponible pour téléchargement?
R5	Oui, la conception schématique est disponible pour téléchargement.
	Veuillez contacter <u>l'Autorité contractante</u> en fournissant une adresse de courriel et un lien vous sera envoyé pour pouvoir télécharge le rapport de conception schématique.
Q6	Concernant: 8.6 Centre pour la protection des végétaux de Sidney Se reporter aux documents suivants : • Centre pour la protection des végétaux de Sidney de l'ACIA – Présentation de la conception
	 schématique achevée à 100 % (octobre 2018) Rapport de constatations – Phase I de l'évaluation environnementale du site, Centre pour la protection des végétaux de l'ACIA (mars 2018)
	 Mise à jour de l'évaluation environnementale du Centre pour la protection des végétaux de Sidney de l'ACIA (novembre 2018) Analyse des options en matière de GES du Centre pour la protection des végétaux de l'ACIA et
	 du campus de Sidney (décembre 2018) Normes sur le confinement des installations manipulant des phytoravageurs https://www.inspection.gc.ca/protection-des-vegetaux/phytoravageurs-especes-envahissantes/bioconfinement/narmes-sur-leconfinement/fra/14/12353866032/14/12354048442
	Pouvez-vous envoyer les liens vers ces documents ou les envoyer via un addendum?
R6	Veuillez contacter <u>l'Autorité contractante</u> en fournissant une adresse de courriel et un lien vous sera envoyé pour pouvoir télécharge les rapports.
Q7	Veuillez confirmer que les personnes clés définies au 3.1.2 c) ne sont pas toutes tenues de faire partie du promoteur / de la coentreprise.
R7	Les personnes clés peuvent être des sous-traitants.
Q8	L'article 3.1.1 (Licence, certification ou autorisation) indique que «le promoteur doit être autorisé à fournir des services d'ingénierie architecturale et multidisciplinaire». Il n'est pas précisé quels services d'ingénierie doivent être détenus par le promoteur individuel or la coentreprise, mais simplement qu'ils doivent être multidisciplinaires. Veuillez confirmer quelles disciplines doivent être fournies par le promoteur.
R8	Please refer to Q1.
Q9	Une entreprise multiservices peut-elle fournir à la fois une portée d'ingénierie ou d'architecture et remplir le rôle de commissionnaire indépendant?
R9	Non, le commissionnaire ne doit pas être indépendant des entreprises effectuant les travaux de conception.
113	
Q10	Compte tenu de la pandémie actuelle de COVID-19, est-il possible de faire de cette proposition une soumission électronique?
Q10	Oui, nous autoriserons la soumission électronique des offres. Une modification contenant les instructions sur la façon de s'inscrire à
Q10 R10	Oui, nous autoriserons la soumission électronique des offres. Une modification contenant les instructions sur la façon de s'inscrire à Postel ainsi que des changements à nos documents d'appel d'offres seront affichés sur Achatsetventes.gc.ca.
Q10 R10 Q11	Oui, nous autoriserons la soumission électronique des offres. Une modification contenant les instructions sur la façon de s'inscrire à Postel ainsi que des changements à nos documents d'appel d'offres seront affichés sur Achatsetventes.gc.ca. Serait-il possible de recevoir les formulaires de soumission au format Word?